

# FORCES ET FAIBLESSES DU CADRE FRANÇAIS DE TRANSPARENCE DU LOBBYING

## INSTITUTION PARTENAIRE

Transparency International France

14 passage Dubail, 75010 Paris

[www.transparency-france.org](http://www.transparency-france.org)

Association loi 1901

## PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET

Kévin Garnier

Responsable de plaidoyer

## PRÉSENTATION DE L'INSTITUTION & CONTEXTE DU PROJET

Transparency International France est la section française d'un mouvement international de lutte contre la corruption. La transparence du lobbying constitue l'un de nos axes historiques de plaidoyer. Le lobbying peut en effet s'inscrire dans la démocratie, mais il peut aussi être source de corruption et d'influence indue s'il n'est pas mené de façon transparente, intègre et équitable.

La France dispose d'un cadre de transparence du lobbying depuis la loi Sapin 2 de 2016. Celle-ci oblige les lobbys à s'inscrire dans un répertoire géré par la Haute autorité pour la transparence de la vie publique pour y déclarer leur identité, les actions de lobbying effectuées dans l'année passée et les moyens financiers consacrés à ce lobbying.

Si ce répertoire est l'un des plus avancés au monde, il comporte pourtant de nombreuses lacunes et failles qui rendent ses nombreuses données difficiles à exploiter.

L'étude des différentes influences extérieures ayant contribué à l'élaboration d'une décision publique récente (loi, décret...), à partir des données du répertoire de la HATVP et d'autres données accessibles en source ouverte, permettrait donc de souligner les forces et faiblesses du cadre de transparence du lobbying en France, et fournirait à Transparency International France un nouvel exemple pour aider son plaidoyer.

## CONTENU PÉDAGOGIQUE DU PROJET

Il est proposé aux étudiants de sélectionner dans un premier temps une décision publique récente à analyser. Les déclarations annuelles d'actions de lobbying auprès de la HATVP devant être publiées au plus tard durant le mois de mars de l'année suivante, il s'agira donc vraisemblablement d'une décision publique dont l'élaboration s'est faite en 2023.

La première étape sera de réaliser une cartographie des lobbys ayant cherché à influencer cette décision publique, soit directement à partir des données du répertoire, soit à l'aide d'articles de la presse spécialisée. A partir de cette cartographie, il s'agira ensuite de rassembler toutes les actions de lobbying déclarées au

répertoire de la HATVP ayant visées cette décision publique. Il s'agit d'un travail de recherche qualitatif qui ne peut pas être réalisé automatiquement à partir des données car le cadre réglementaire impose seulement de déclarer la catégorie de décision publique ayant été visée par l'action de lobbying, et pas nécessairement la référence exacte de la décision publique visée. Les lobbys peuvent donc déclarer sous diverses appellations la même décision publique qu'ils ont pu viser, ce qui nécessite un travail d'uniformisation des données, ou ne pas l'indiquer explicitement, ce qui nécessite un travail de déduction.

Une fois ce travail réalisé, les étudiants pourront étudier des sources de données secondaires disponibles en source ouverte en ligne, comme les amendements qui peuvent être sourcés (ie : le lobby l'ayant suggéré est indiqué dans l'exposé des motifs), les agendas des responsables qui décident de publier leurs rendez-vous avec des représentants d'intérêts, les rapports d'activités ou divers documents produits par les lobbys...

L'objectif final du travail de recherche est de produire une note retraçant l'empreinte normative de la décision publique, et indiquant en quoi les données du répertoire de la HATVP peuvent être utiles pour y parvenir, et quelles sont leurs limites.

Les étudiants pourront notamment s'inspirer par ces études publiées par la HATVP elle-même :  
[https://www.hatvp.fr/lobbying/actualites/?term=analyses\\_thematique](https://www.hatvp.fr/lobbying/actualites/?term=analyses_thematique)

Ou encore par ce rapport de Transparency International EU :

[https://transparency.eu/wp-content/uploads/2021/02/Deep\\_pockets\\_open\\_doors\\_report.pdf](https://transparency.eu/wp-content/uploads/2021/02/Deep_pockets_open_doors_report.pdf)

## **MODALITÉS DE COLLABORATION AVEC LES ÉTUDIANTS**

Elles seront définies lors de la réunion de lancement du projet.

## **PRÉVOYEZ-VOUS DE PROPOSER UNE FORMATION AUX ÉTUDIANTS AVANT DE DEBUTER LA MISSION ? PRÉCISEZ**

Les étudiants pourront bénéficier d'une formation sur l'encadrement du lobbying en France et dans le monde, et sur les différentes façons d'exploiter les données sur le lobbying, dispensée par le responsable de plaidoyer qui a déjà dispensé cette formation en tant qu'enseignant vacataire à l'IEP de Bordeaux ou auprès de professionnels du plaidoyer ou de journalistes.

## **QUELLE POURRAIT ÊTRE LA MARGE DE MANŒUVRE LAISSÉE AUX ÉTUDIANTS POUR INFLUENCER OU ORIENTER LE PROJET ?**

Les étudiants pourront choisir la décision publique à étudier, en fonction de leur appétence et de leurs compétences sur une politique publique en particulier. (Il ne pourra pas s'agir d'une des 5 décisions publiques qui a déjà fait l'objet d'une étude de la HATVP).

## **EN QUOI LE PROJET PROPOSÉ SERT-IL LE BIEN COMMUN ?**

Ce projet sert le bien commun car il permet d'améliorer l'information disponible sur le processus d'élaboration de la décision publique, afin d'éviter que celle-ci ne soit orientée de façon non démocratique par des intérêts restreints au détriment de l'intérêt général du plus grand nombre.

## RÉSULTATS ATTENDUS

Nous espérons que l'étude permettra de démontrer que les données du répertoire de la HATVP sont utiles, mais qu'elles sont insuffisantes et que le cadre normatif doit être amélioré.

## COMMENT ALLEZ-VOUS EXPLOITER LE RENDU FINAL ? QUELLES ACTIONS POURRAIENT ETRE MISES EN ŒUVRE ?

Le rendu final pourra faire l'objet d'une publication sur le site de Transparency International France, et nous nous en servirons comme exemple dans nos documents de plaidoyer visant à améliorer l'encadrement du lobbying en France.

## QUI SERONT LES BÉNÉFICIAIRES DIRECTS ET/OU INDIRECTS DU PROJET ?

Le bénéficiaire direct sera Transparency International France et toutes les ONG qui mènent un plaidoyer pour la transparence du lobbying en France.

Les bénéficiaires indirects seront les parties prenantes sous-représentées dans l'élaboration de la décision publique qui pourront bénéficier d'une transparence accrue du lobbying.